

ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT
C.P.I.E. D'AIX

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2019

**ASSOCIATION ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT
C.P.I.E DU PAYS D'AIX**

4855 Chemin du Grand Saint Jean - 13540 PUYRICARD

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvert à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'objectif avec la Métropole Aix-Marseille Provence, Conseil de territoire du Pays d'Aix

- Personne concernée :

Monsieur Arnaud MERCIER, Conseiller métropolitain, Vice-président du Territoire du Pays d'Aix, et administrateur de votre association

- Nature et objet :

En date du 7 mai 2019, une convention annuelle d'objectifs de financement des actions en faveur du climat, de la rénovation énergétique et du développement durable a été signée pour l'année 2019.

- Modalités :

Au titre de l'année 2019, la subvention de fonctionnement attribuée a été comptabilisée en produit pour un montant de €. 285.000.

Convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 avec la commune d'Aix-en-Provence

- Personnes concernées :
 - Monsieur Jules SUSINI, Conseiller municipal délégué à la ville d'Aix-en-Provence et administrateur de votre association
 - Madame Abassia BACHI, Conseillère municipale déléguée à la ville d'Aix-en-Provence, et administratrice de votre association
 - Monsieur Sylvain DIJON, Conseiller municipal délégué à la ville d'Aix-en-Provence et administrateur de votre association

- Nature et objet :

Conformément à la convention pluriannuelle de partenariat approuvée par le Conseil Municipal du 3 février 2017, la Ville d'Aix-en-Provence désire promouvoir les activités liées à la protection de l'environnement et accorde une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé annuellement lors d'un vote par le Conseil Municipal.

- Modalités :

Dans le cadre de cette convention triennale conclue pour les années 2017 à 2019, le Conseil Municipal du 22 mars 2019 octroie pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement de €60.000 comptabilisée en produit pour le même montant.

Marseille, le 28 mai 2020

Le Commissaire aux comptes

Jean-Philippe SANNINO

